

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du  
jeudi 27 octobre 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, en application de l'article L2121-17 faute de quorum lors de la réunion publique du 24 octobre 2016, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **27 octobre 2016 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

**PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Micheline BENOIT, Benjamin THURET, Francis ISTE.**

**REPRÉSENTÉS : Delphine LAQUAY par Jean-Denis LIMOSIN, Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ.**

**ABSENTS : Ludovic MICHON, Carmen LEMONNIER, Gisèle ARMANASCHI, Martial FRET, Anouck UGARTE-MENDIA, Philippe BASILE.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 12 septembre 2016.
2. Délibérations :
  - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
  - Aménagement de la forêt communale indivise Vendrest/Dhuisy pour la période 2014 - 2033
3. Informations et questions d'actualité.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : *Céline FELICETTI-LIMOSIN*

## **1°) Approbation du compte rendu du 12 septembre 2016**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu, il précise qu'une erreur a été faite dans la liste des présents. En effet Christian DUGUÉ était absent lors de ce Conseil Municipal.  
Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le compte-rendu.  
Le compte rendu est soumis au vote.

***Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés***

## **2°) Délibérations**

### **- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le Syndicat Mixte Marne-Ourcq, à qui la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a délégué la compétence « Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT), s'est engagé par délibération du 29 juin 2009 à élaborer ce document d'urbanisme pour le territoire du Pays de l'Ourcq et du Pays fertois.

Au cours de la démarche d'élaboration de ce SCoT 56 réunions ont été organisées par le Syndicat, dont trois réunions publiques.

La Commune de Vendrest a été associée à ce travail.

Le Projet de SCoT Marne-Ourcq complet comporte :

- un rapport de présentation en 5 volets (un résumé non technique, un diagnostic stratégique, l'état initial de l'environnement, une évaluation environnementale et enfin les modalités de suivi),
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) décliné en 3 axes :
  - \* Faire de Marne-Ourcq un territoire attractif et dynamique dans l'ensemble des secteurs d'activité,
  - \* Favoriser l'urbanisation économe en espace et en déplacements en s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire,
  - \* Valoriser le patrimoine naturel au profit du développement du territoire.
- un DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) intégrant notamment les dispositions du Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Ces trois documents sont en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Par délibération du 30 juin 2016, le Comité Syndical a décidé d'une part d'opter pour un DAC et de l'intégrer au SCoT Marne-Ourcq et d'autre part d'arrêter le projet de SCoT présenté. Ce dernier a été notifié aux personnes publiques associées et, conformément au code de l'Urbanisme, ces derniers disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet. A défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Il est proposé au Conseil de donner un avis sur ce projet de schéma.

***Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,***

Vu le projet de SCOT Marne-Ourcq, intégrant le Document d'Aménagement Commercial, transmis par le Syndicat Mixte Marne-Ourcq et reçu le 28 juillet 2016.

***Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,***

De donner un avis favorable au projet de SCOT Marne-Ourcq arrêté le 30 juin 2016 par le Comité Syndical Marne-Ourcq

## **- Aménagement de la forêt communale indivise Vendrest/Dhuisy pour la période 2014 - 2033**

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

***Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'État l'application des dispositions du 2° de l'article L 122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre aux forêts en site Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du code forestier.

### **3°) Informations et questions d'actualité**

#### **- Remerciements pour le prêt d'un terrain rendu à la Commune**

Le Maître nageur Jean-Luc MARCOS remercie la Commune pour le prêt du terrain face au cimetière qu'il rend à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir sur ce qui pourra être fait avec ce terrain.

#### **- Repas d'Automne**

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette année tout s'est très bien passé lors du repas d'Automne ; le repas était excellent, un fond musical a permis aux gens de discuter pendant le repas et quelques pas de danse ont clôturé ce moment convivial.

Il n'a entendu que des retours positifs de ceux qui étaient présents.

Les personnes qui avaient réglé leur repas l'année dernière ont également apprécié le geste de la gratuité par la Commune suite au désagrément du repas de l'année précédente.

#### **- Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie**

Afin de traiter les dossiers avec toute l'attention qui doit leur être apportée, suite également à la réduction du temps de travail d'une secrétaire de Mairie, et pour permettre au public une ouverture plus tardive une fois par semaine, Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

	Matin	Après midi
Mardi	9 h - 12 h	14 h - 18 h 30
Mercredi	9 h - 12 h	
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h 30
Samedi	9 h - 12 h	

Le Conseil Municipal apprécie une heure plus tardive une fois par semaine et accepte ces nouveaux horaires.

### **- Installation de tableaux numériques à l'école de Vendrest et de Chaton**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le RPI a fait mettre des Tableaux Blancs Interactifs (TBI) à l'École de Vendrest et de Chaton.

La Commune a pris en charge les installations électriques ainsi que la désinstallation des tableaux verts. Ces derniers n'ont pas été remis, sous les conseils de l'installateur, qui recommande d'éviter la craie afin d'éviter trop de poussière, ce qui risquerait de perturber le bon fonctionnement des TBI.

Monsieur le Maire a laissé un message à Madame RICHARD, présidente du RPI, afin de l'en informer et pour envisager l'achat de tableaux Veleda mais il n'a pas eu, pour le moment, de réponse.

L'installateur a également fait savoir qu'il viendra terminer l'installation le jour de la rentrée pour montrer son fonctionnement aux institutrices.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a fait mettre une nouvelle ligne Internet dédiée à l'école de Vendrest.

### **- Prêt de la Salle du Conseil**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a accepté de prêter la salle du Conseil pour le vote des primaires de la Droite et du Centre les 20 et 27 novembre et que, dans un souci de démocratie, il en sera de même pour les autres parties qui souhaiteraient faire des primaires sur Vendrest.

### **- Arbre de Noël**

Cette année l'arbre de Noël et la distribution des cadeaux par le père Noël  
est proposé le **samedi 10 décembre à 11 heures**.

Céline FELICETTI-LIMOSIN demande si il y aura un spectacle, Monsieur le Maire répond que non, la formule du matin avec quelques collations a été appréciée par les parents l'année dernière et il propose de faire la même chose cette année. Ce qui est accepté par le Conseil.

### **- Distribution des Colis des Anciens**

Monsieur le Maire et 3 Conseillers se proposent pour faire la distribution. Il reste à trouver une date qui leur convienne dans la semaine 49.

## **4°) Questions orales**

Des randonneurs ont demandé à Francis ISTE si l'eau de la fontaine était potable. Monsieur le Maire répond que non elle n'est pas considérée comme potable. Micheline BENOIT demande si dans ce cas il serait possible de mettre un panneau pour en informer le public.

Céline FELICETTI-LIMOSIN demande si on peut acheter de belles guirlandes et retirer celles au dessus de la porte de l'Église.

Monsieur le Maire ne voit pas d'objection et propose que lors du nettoyage des gouttières du clocher, qui nécessite la location d'une nacelle, d'en profiter pour enlever les guirlandes usagées de la Mairie et voir à les remplacer.

Céline FELICETTI-LIMOSIN propose que l'on attende les promotions de mars-avril pour commander de belles guirlandes.

Monsieur le Maire informe que les joints des marches de l'école de Vendrest ont été refaits, et ajoute qu'il en sera de même pour les parvis de l'Église et de la Mairie.

Benjamin THURET demande si le cimetière est propre pour la Toussaint. Francis ISTE répond que l'agent communal l'a nettoyé la semaine dernière. Monsieur le Maire va lui demander de vérifier l'état du cimetière une dernière fois ce vendredi.

La séance est levée à 21h42.